

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6665

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte une sensibilisation à l'impact environnemental des choix technologiques, notamment sur la 5G. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous intégrons à la formation une sensibilisation à l'impact environnemental des choix technologiques, notamment sur la 5G.

A l'ère numérique, il est essentiel d'intégrer aux discours et mesures écologiques, l'impact de la technologie sur le climat et sur la biodiversité, d'autant que le numérique représentait en 2019, 2% du total des émissions de gaz à effet de serre en France. Au sujet de la 5G, par exemple, la Convention Citoyenne a demandé un moratoire, en attendant de vraies évaluations sur son empreinte carbone.